

ORGANISME TECHNIQUE CENTRAL

UTAC/OTC ~ Autodrome de LINAS-MONTLHÉRY ~ BP 20212 ~ 91311 MONTLHÉRY CEDEX

CONTRÔLE TECHNIQUE PÉRIODIQUE DES VÉHICULES LOURDS

RAPPORT D'ACTIVITÉ ANNUEL

2009

SOMMAIRE

RÉSUMÉ

1 CARACTÉRISTIQUES DE L'ACTIVITÉ 2009

- 1.1 INSTALLATIONS DE CONTRÔLE
- 1.2 CARACTÉRISTIQUES DES CONTRÔLEURS

2 ÉTAT DU PARC AUTOMOBILE NATIONAL

- 2.1 ÉVOLUTION DU NOMBRE DE CONTRÔLES TECHNIQUES RÉALISÉS PAR TYPE DE CONTRÔLE
- 2.2 EFFECTIFS DE CONTRÔLES TECHNIQUES PAR CATÉGORIE DE VÉHICULES
- 2.3 NOMBRE MOYEN DE CONTRÔLES PAR RÉGION ET PAR INSTALLATION

3 RÉSULTATS DES VISITES TECHNIQUES

- 3.1 TAUX DE PRÉSCRIPTION DE CONTRE-VISITES
- 3.2 RÉSULTATS PAR FONCTION
- 3.3 RÉSULTATS PAR ALTÉRATION

4 CARACTÉRISTIQUES 2009 DE L'ACTIVITÉ PAR RÉGION

Au 31 décembre 2009, le dispositif français de contrôle technique des véhicules lourds comporte **413** installations de contrôle dont **312** centres de contrôle et **101** installations auxiliaires.

Les **312** centres de contrôle se répartissent en **163** centres rattachés à l'un des 2 réseaux agréés, (**AUTO BILAN France** et **AUTOVISION PL**) et **149** centres indépendants.

Ces chiffres traduisent un accroissement du nombre d'installations de contrôle agréées de 12,23 % sur l'année 2009.

La nomenclature des visites techniques réalisées en 2009 est identique à celle utilisée à partir du 1^{er} juin de l'année 2007.

En 2009, il a été réalisé **1 193 740** contrôles dont **1 078 657** visites techniques périodiques et **115 083** contre-visites. Ces volumes représentent **une diminution de -0,04%** du nombre de contrôles techniques par rapport à 2008, année au cours de laquelle le nombre de contrôles réalisés était, de 1 194 209 (1 068 567 visites techniques périodiques et 125 642 contre-visites).

Le taux de prescription de contre-visite constaté en 2009 est en baisse par rapport à celui de 2008. Il s'établit en 2009 à **12,48 %** alors qu'il était de **13,56 %** en 2008.

En 2009, **9,28%** des véhicules, 9,82 % en 2008, ont fait l'objet d'une prescription de contre-visites sans interdiction de circuler.

En 2009, **3,20%** des véhicules, 3,74 % en 2008, ont fait l'objet d'une prescription de contre-visites avec interdiction de circuler.

1 CARACTÉRISTIQUES DE L'ACTIVITÉ 2009

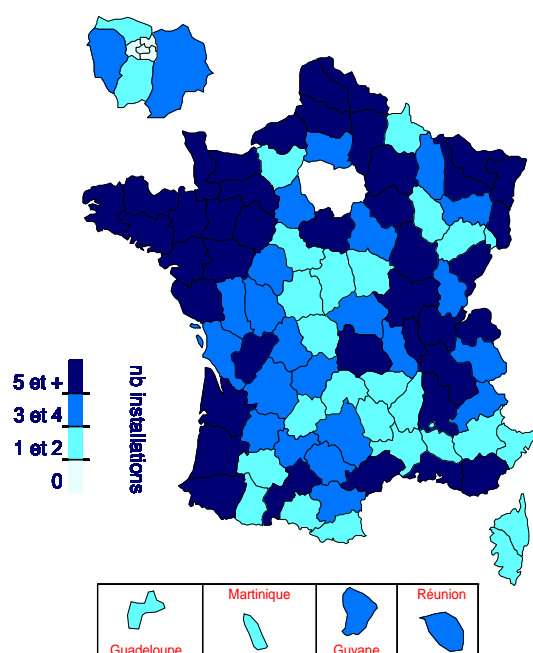
1.1 INSTALLATIONS DE CONTRÔLE

<u>AU 31 DÉCEMBRE 2008</u>		<u>AU 31 DÉCEMBRE 2009</u>	
INSTALLATIONS AUXILIAIRES	80	INSTALLATIONS AUXILIAIRES	101
CENTRES DE CONTRÔLE	288	CENTRES DE CONTRÔLE	312
DONT NON RATTACHÉS À UN RÉSEAU	140	DONT NON RATTACHÉS À UN RÉSEAU	149
SOIT UN TOTAL DE 368 INSTALLATIONS DE CONTRÔLE AGRÉÉES		SOIT UN TOTAL DE 413 INSTALLATIONS DE CONTRÔLE AGRÉÉES	

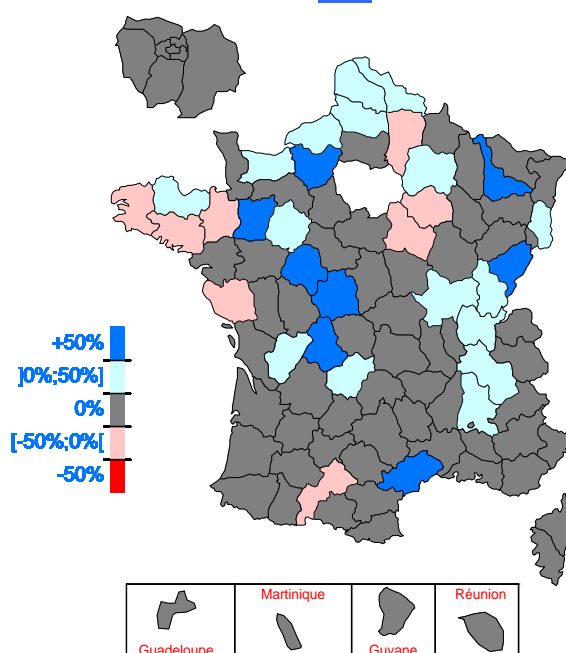
<u>LES MOUVEMENTS EN 2009</u>			
<u>INSTALLATIONS NOUVELLEMENT AGRÉÉES</u>		<u>INSTALLATIONS DÉFINITIVEMENT FERMÉES</u>	
INSTALLATIONS AUXILIAIRES	25	INSTALLATIONS AUXILIAIRES	4
CENTRES DE CONTRÔLE	32	CENTRES DE CONTRÔLE	8
DONT NON RATTACHÉS À UN RÉSEAU	16	DONT NON RATTACHÉS À UN RÉSEAU	7
SOIT UN TOTAL DE 57 INSTALLATIONS NOUVELLEMENT AGRÉÉES EN 2009		SOIT UN TOTAL DE 12 INSTALLATIONS DÉFINITIVEMENT FERMÉES EN 2009	
SOIT 368+ 57 – 12= 413 INSTALLATIONS DE CONTRÔLE AGRÉÉES AU 31 DÉCEMBRE 2009			

Le nombre d'installations de contrôle et de contrôleurs en date du 31/12/2008 peut être différent entre le bilan établi en 2008 et celui établi en 2009. Cela est dû à l'actualisation différée du registre national des centres et des contrôleurs par les préfetures.

NOMBRE D'INSTALLATIONS DE CONTRÔLE PAR DÉPARTEMENT EN 2009¹



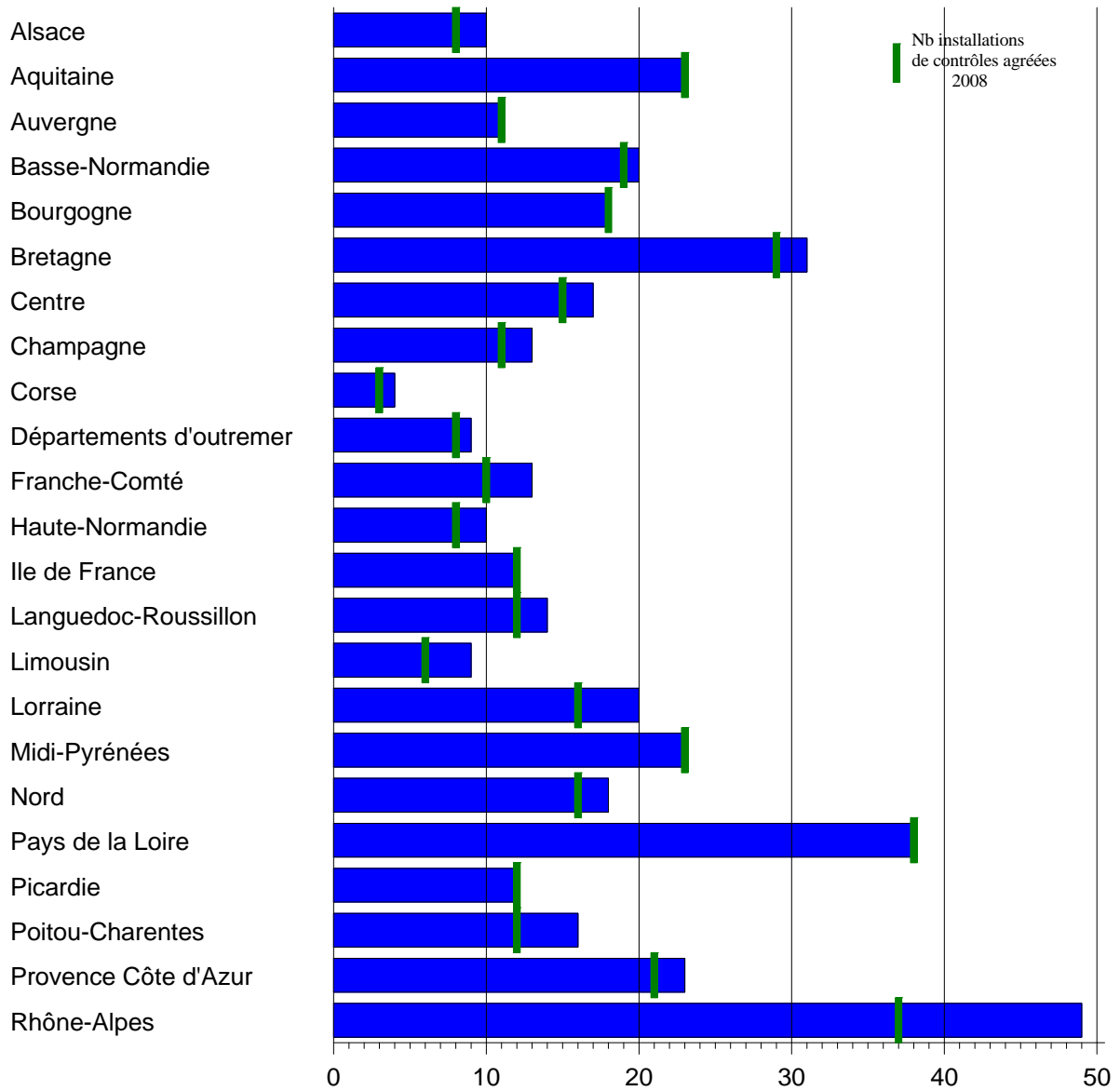
VARIATION DU NOMBRE D'INSTALLATIONS DE CONTRÔLE PAR DÉPARTEMENT ENTRE 2009 ET 2008



Progression nationale du nombre d'installations de contrôle actives (c'est-à-dire ayant réalisé au moins une visite transmise à l'OTC) de 5,16 % entre 2009 et 2008

¹ Les deux cartes ci-dessus sont établies pour les installations ayant transmis au moins une visite.

VARIATION DU NOMBRE D'INSTALLATIONS DE CONTRÔLE AGRÉÉES PAR RÉGION EN 2009 PAR RAPPORT A 2008



La région Rhône - Alpes reste avec **49 installations**, la région la mieux dotée fin 2009. Viennent ensuite les Pays de Loire et la Bretagne avec respectivement **38 et 31 installations**. La Corse est, avec 4 installations, la région la moins équipée.

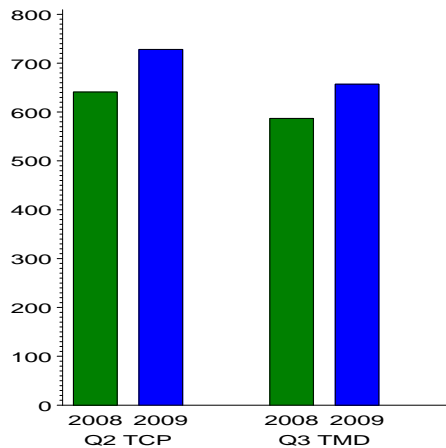
La plus forte progression est observée pour la région Rhône-Alpes avec **12 installations** agréées **de plus** au cours de l'année 2009.

1.2 CARACTÉRISTIQUES DES CONTRÔLEURS

NOMBRE DE CONTRÔLEURS EN 2009

Contrôleurs agréés au 31 décembre 2008 : 655
 Contrôleurs agréés au 31 décembre 2009 : **739**
 Soit une variation de : **+12,82 %**

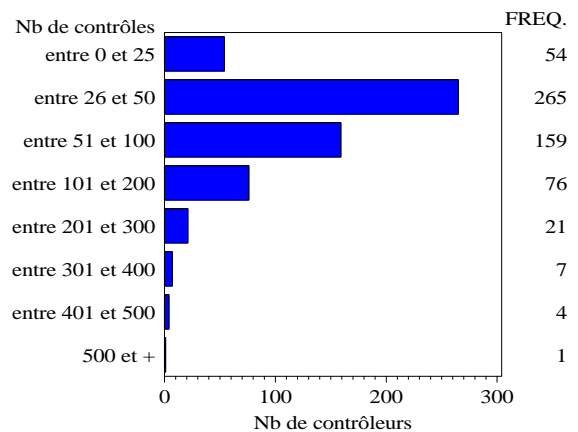
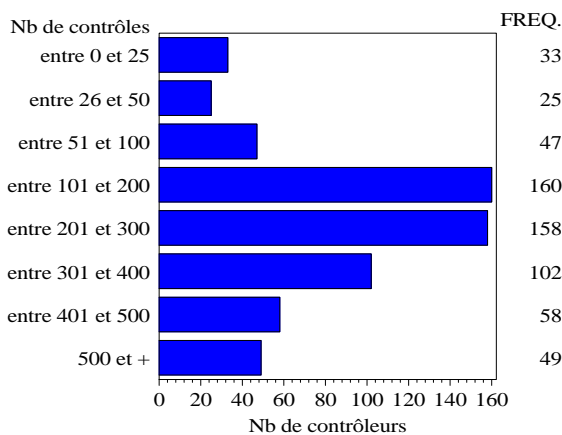
Répartition du nombre de contrôleurs agréés en fonction de leur habilitation



Le nombre de contrôleurs actifs, c'est-à-dire, ayant réalisé au moins une visite en 2009 transmise à l'OTC, est de 739, ce qui représente une diminution de **-4,40 %** par rapport à 2008.

DISTRIBUTIONS DU NOMBRE DE CONTRÔLEURS EN FONCTION DU NOMBRE DE CONTRÔLES TCP RÉALISÉS EN 2009

DISTRIBUTION DU NOMBRE DE CONTRÔLEURS EN FONCTION DU NOMBRE DE CONTRÔLES TMD RÉALISÉS EN 2009



L'arrêté ministériel du 27 juillet 2007 modifié, précise qu'un contrôleur habilité Q2 doit réaliser au moins 25 contrôles concernant les catégories TCP, VE-TCP et VTMA-TCP dans les douze derniers mois depuis la date d'habilitation.

L'arrêté ministériel du 27 juillet 2007 modifié, précise qu'un contrôleur habilité Q3 doit réaliser au moins 25 contrôles concernant les catégories VM-TMD et VR-TMD dans les douze derniers mois depuis la date d'habilitation.

2 ÉTAT DU PARC AUTOMOBILE NATIONAL

CUMUL DES CONTRÔLES TECHNIQUES
reçus à l'OTC depuis le 01/01/2009



1 193 740

ÉCART PAR RAPPORT A 2008

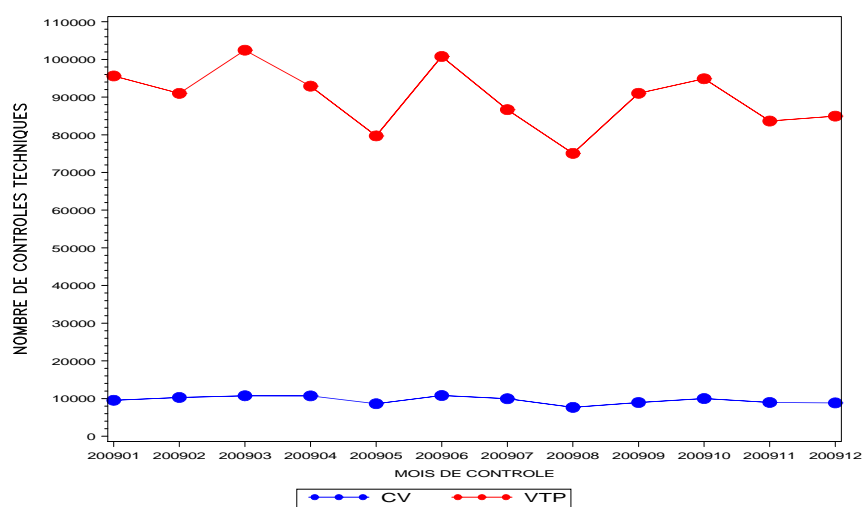


-0,04%

soit 469 visites en moins

Les 1 193 740 contrôles techniques se répartissent en 1 078 657 Visites Techniques Périodiques et 115 083 Contre-Visites.

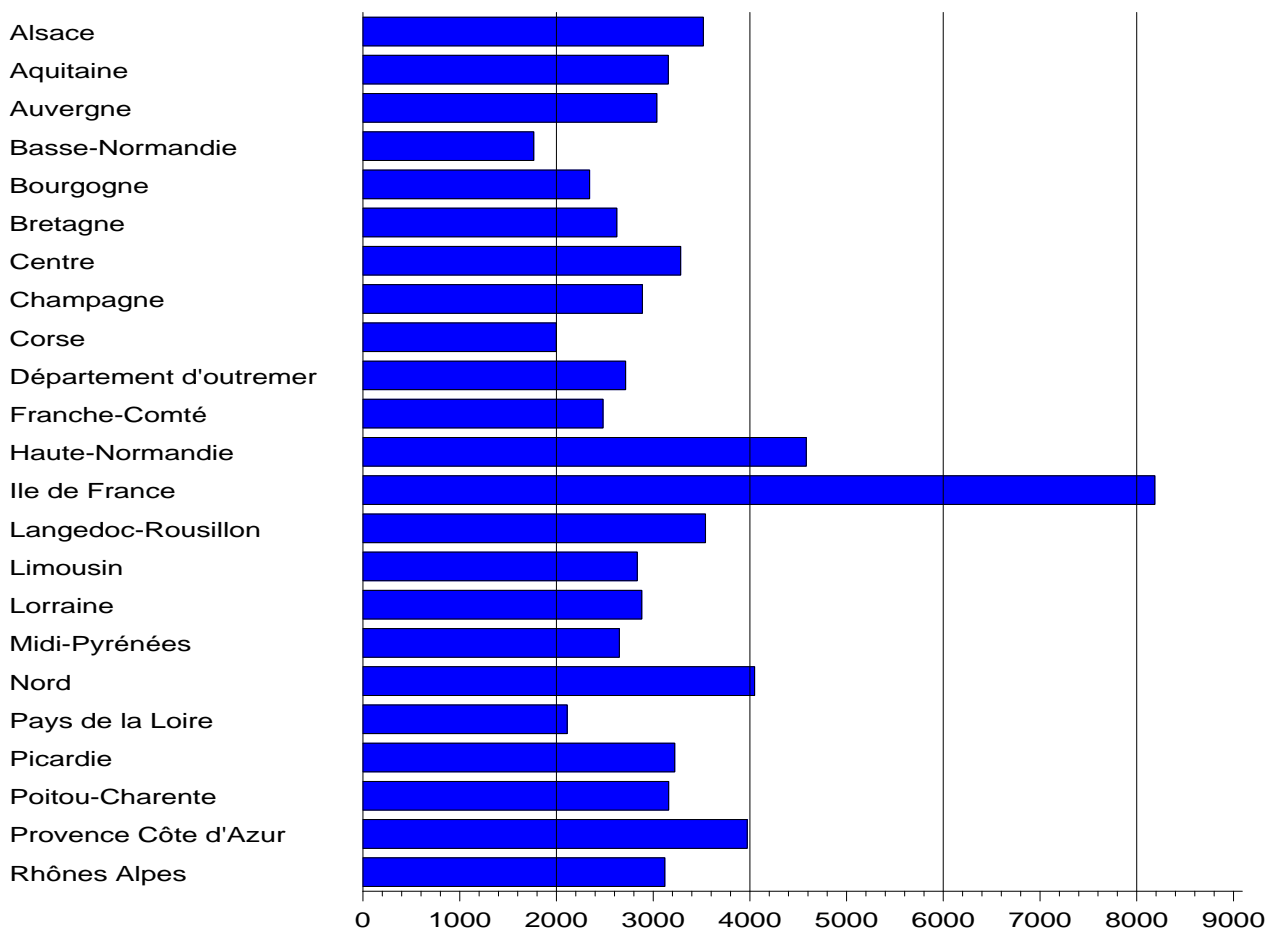
2.1. ÉVOLUTION DU NOMBRE DE CONTRÔLES TECHNIQUES RÉALISÉS PAR TYPE DE CONTRÔLE



2.2. EFFECTIFS DE CONTRÔLES TECHNIQUES PAR CATÉGORIE DE VÉHICULES

		Nombre de contrôles	
		2009	2008
Véhicules Motorisés	TCP	181 633	181 577
	TMD	28 411	28 621
	Autres	617 265	617 272
	Total	827 309	827 470
Véhicules Remorqués	TMD	18 851	18 887
	Autres	347 580	347 852
	Total	366 431	366 739
Tous Véhicules		1 193 740	1 194 209

2.3. NOMBRE MOYEN DE CONTRÔLES PAR RÉGION ET PAR INSTALLATION



Le volume moyen de contrôles par installation de contrôle est en 2009 de **3 104** contrôles par an et par installation. Il varie de **1 765** contrôles pour la Basse Normandie à **8 187** contrôles pour l'Ile de France.

En 2009, les visites techniques ont été réalisées conformément à la nomenclature de défauts du 1^{er} juin 2007, permettant de procéder à une description de l'état du véhicule à partir de

1 464 altérations élémentaires dont **635** sont soumises à contre-visite,

- sans interdiction de circulation pour **436** d'entre elles,
- assorties d'une interdiction de circulation pour **199** d'entre elles.

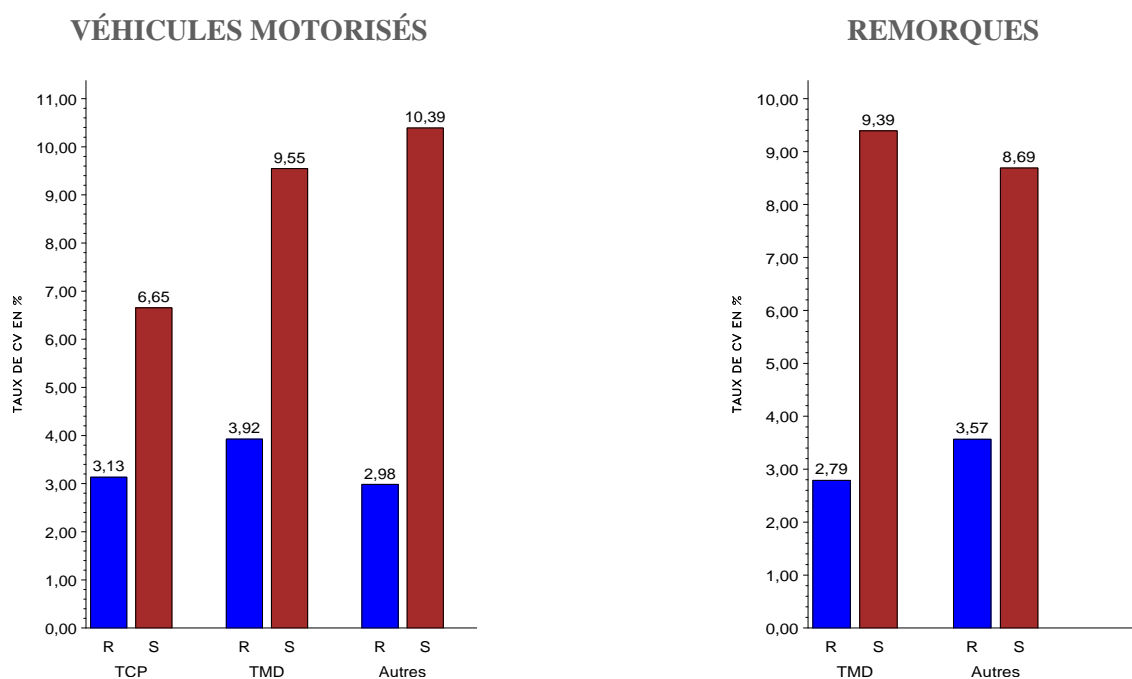
3 RÉSULTATS DES VISITES TECHNIQUES

3.1 TAUX DE PRESCRIPTION DE CONTRE-VISITES

Le taux de contre visites prescrit en 2009 est de **12,48 %** soit en amélioration par rapport à 2008 où il était de **13,56 %**.

	Taux CV global	
	2009	2008
Véhicules Motorisés TCP	9,79	10,56
Véhicules Motorisés TMD	13,47	13,64
Autres Véhicules Motorisés	13,37	14,08
Total des Véhicules Motorisés	12,57	13,28
Véhicules Remorqués TMD	12,18	12,97
Autres Véhicules Remorqués	12,26	14,27
Total des Véhicules Remorqués	12,25	14,21
Tous Véhicules	12,48	13,56

Le taux de contre visites varie légèrement avec la catégorie de véhicule contrôlé. Il est de **12,57 % pour les véhicules motorisés** et de **12,25 % pour les remorques**.



Pour les véhicules motorisés, le taux de contre-visite passe de

- **9,79 %** pour les **TCP**
- à **13,47 %** pour les **TMD**
- et **13,37 %** pour les véhicules de transports de marchandises **motorisés**

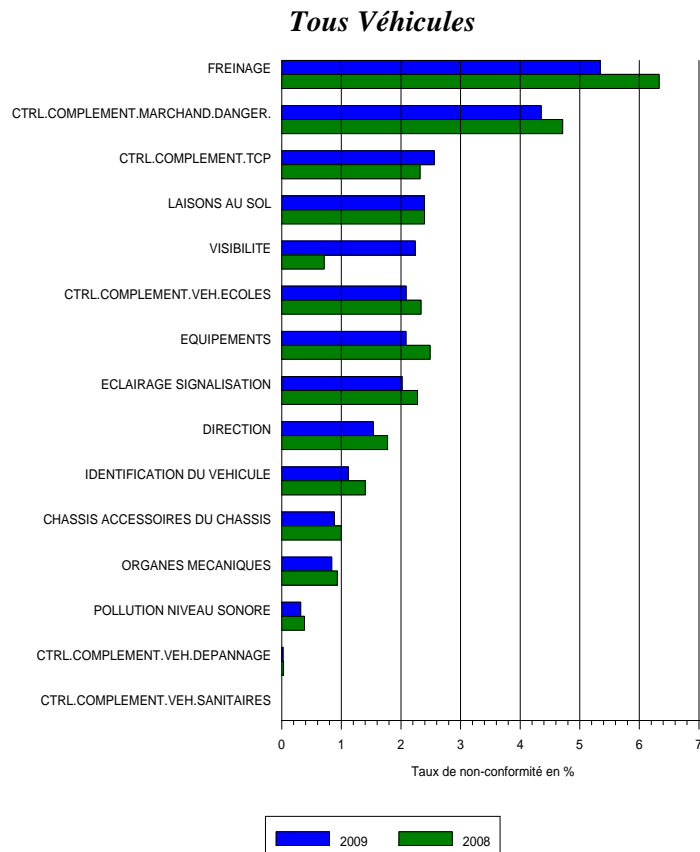
3.2 RÉSULTATS PAR FONCTION

PRINCIPAUX MOTIFS DE CONTRE – VISITES PAR FONCTION ¹

Les principaux défauts constatés en 2 concernent :

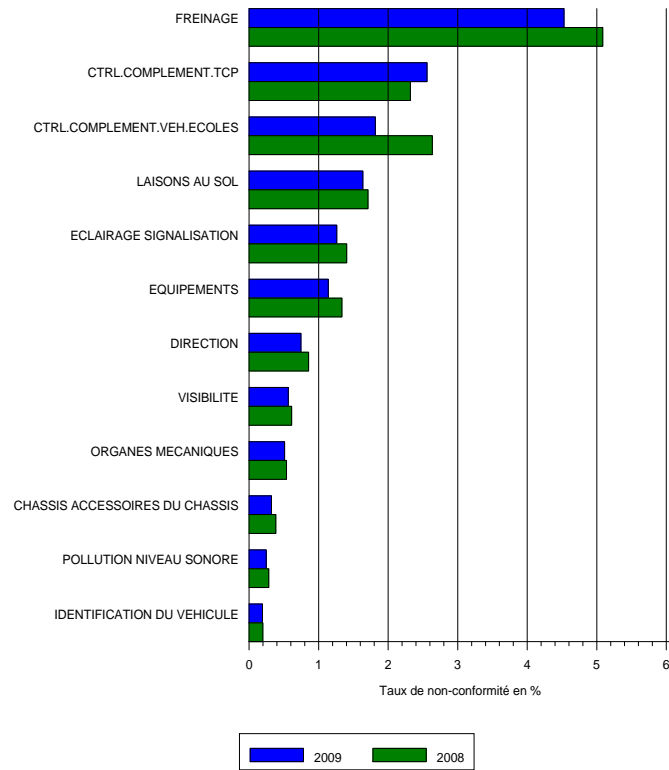
Le Freinage pour	environ 5,5% des véhicules motorisés et près de 8 % des remorques.
Les altérations propres aux marchandises dangereuses pour	près de 4,5% des véhicules motorisés et 2,5 % des remorques.
Les altérations propres aux TCP pour	près de 2,5 % des véhicules motorisés.
La liaison au sol pour	près de 2,5% des véhicules motorisés et près de 3 % des remorques.

VÉHICULES MOTORISÉS

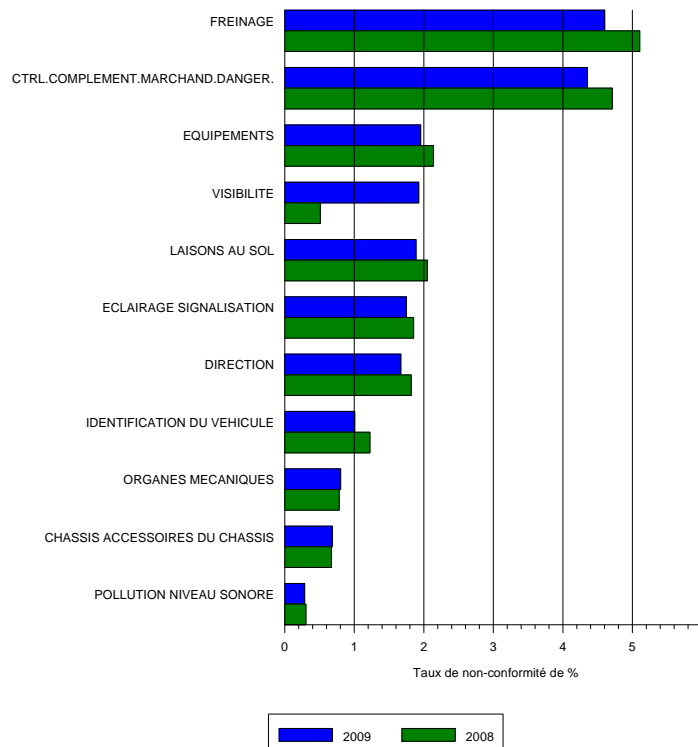


¹ Une visite est déclarée non conforme pour la fonction dès lors que cette visite est déclarée non conforme pour au moins l'une des altérations soumise à contre visite de la fonction.

TCP

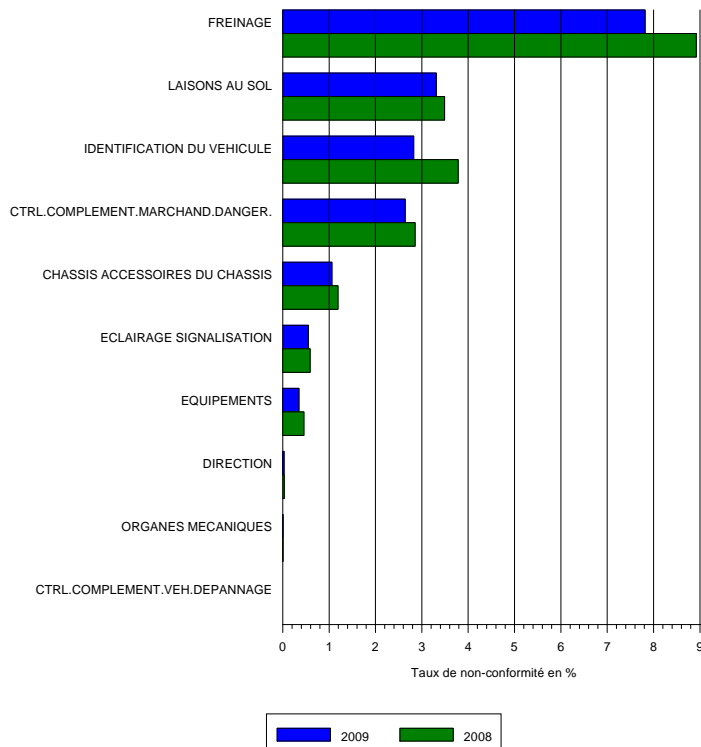


TMD

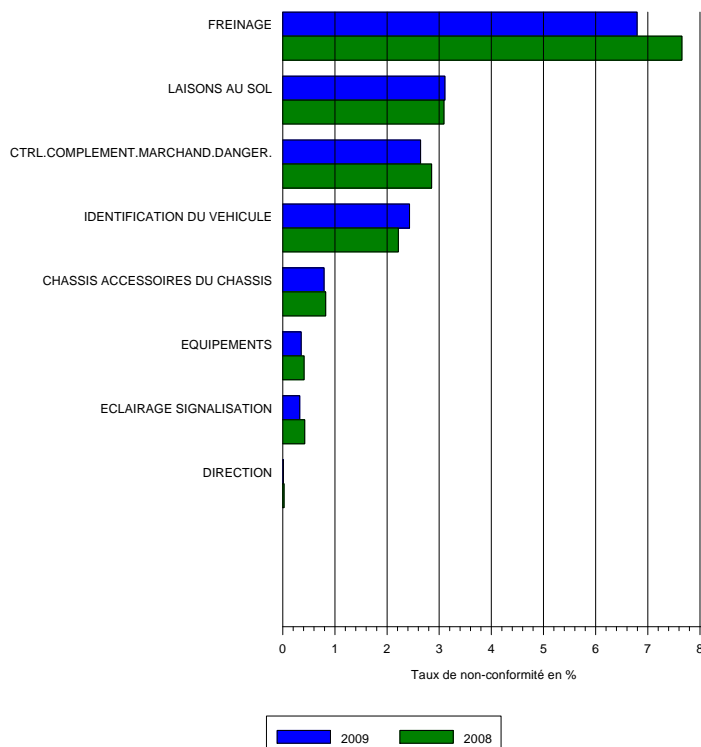


REMRQUES

Tous Véhicules



TMD



3.3 RÉSULTATS PAR ALTERATION

PRINCIPAUX MOTIFS DE CONTRE – VISITES PAR ALTÉRATION

A - Taux de non-conformité les plus importants des altérations soumises à contre-visites de la fonction freinage par catégorie internationale de véhicules

Les principales catégories internationales sont les suivantes :

M2 : Véhicules à moteur affectés au transport de personnes supérieur à 8 et dont le PTAC est inférieur ou égal à 5 tonnes.

M3 : Véhicules à moteur affectés au transport de personnes supérieur à 8 et dont le PTAC est supérieur à 5 tonnes.

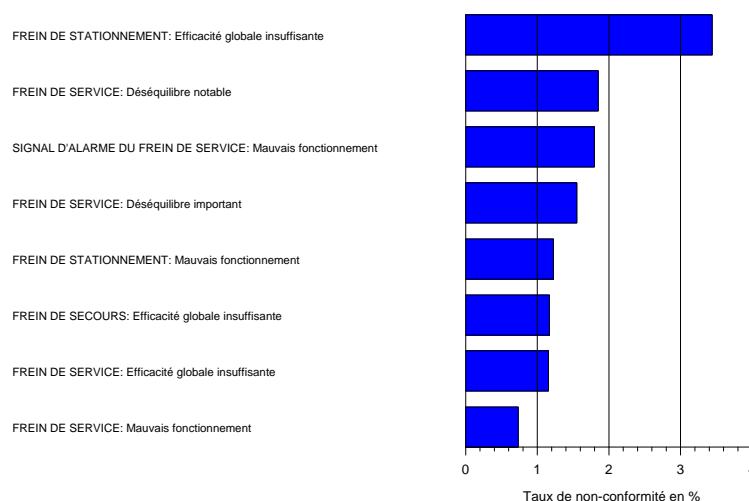
N2 : Véhicules à moteur affectés au transport de marchandises de PTAC compris entre 3,5 tonnes et 12 tonnes.

N3 : Véhicules à moteur affectés au transport de marchandises de PTAC supérieur à 12 tonnes.

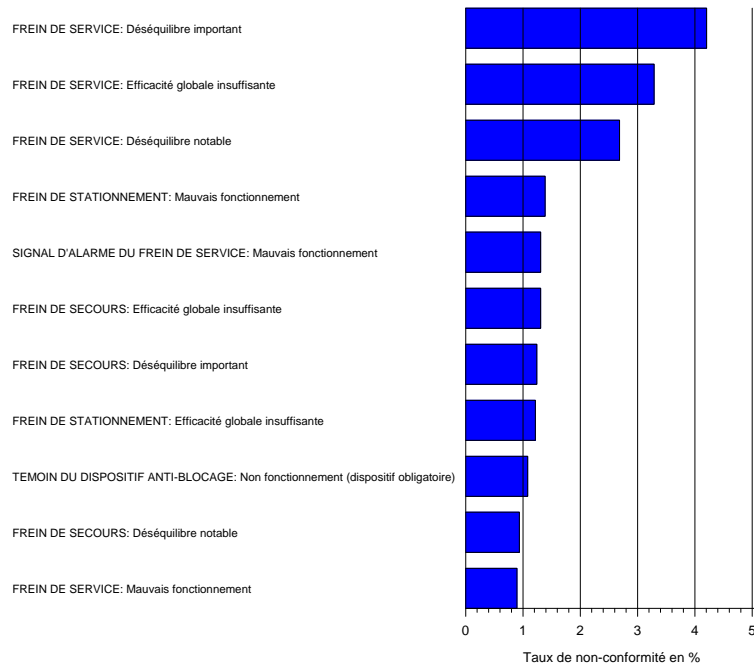
O4 : Remorques de PTAC supérieur à 10 tonnes.

Dans les graphiques ci-après, seules sont mentionnées les altérations présentant un taux de non-conformité supérieur à 0,5% pour chacune des catégories.

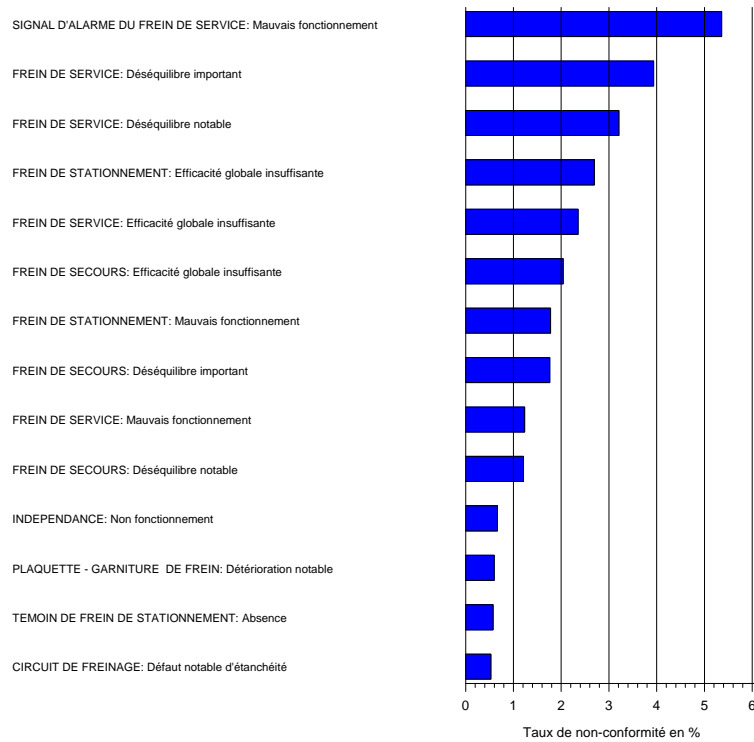
Taux de non-conformité les plus importants des altérations soumises à contre-visites de la fonction freinage dans la catégorie M2.



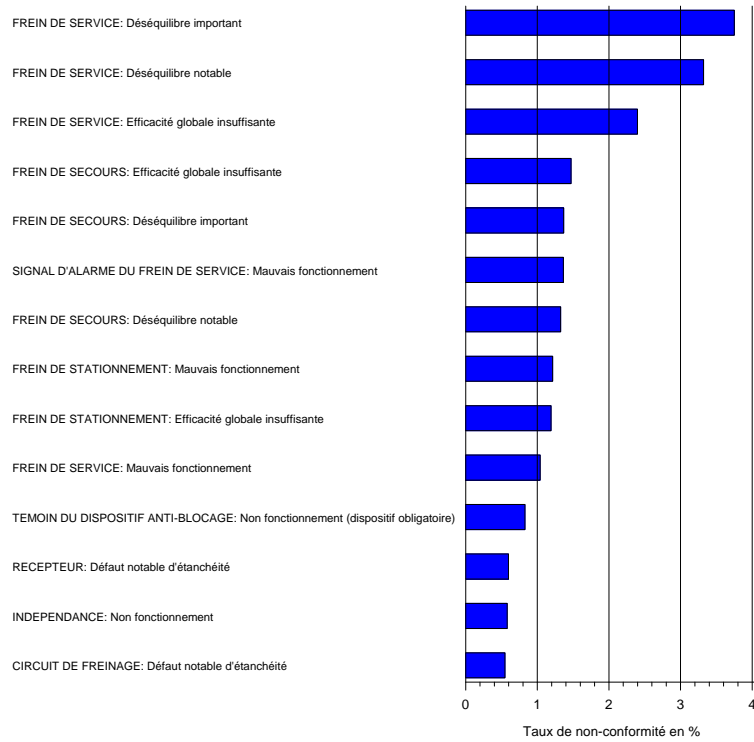
Taux de non-conformité les plus importants des altérations soumises à contre-visites de la fonction freinage dans la catégorie M3.



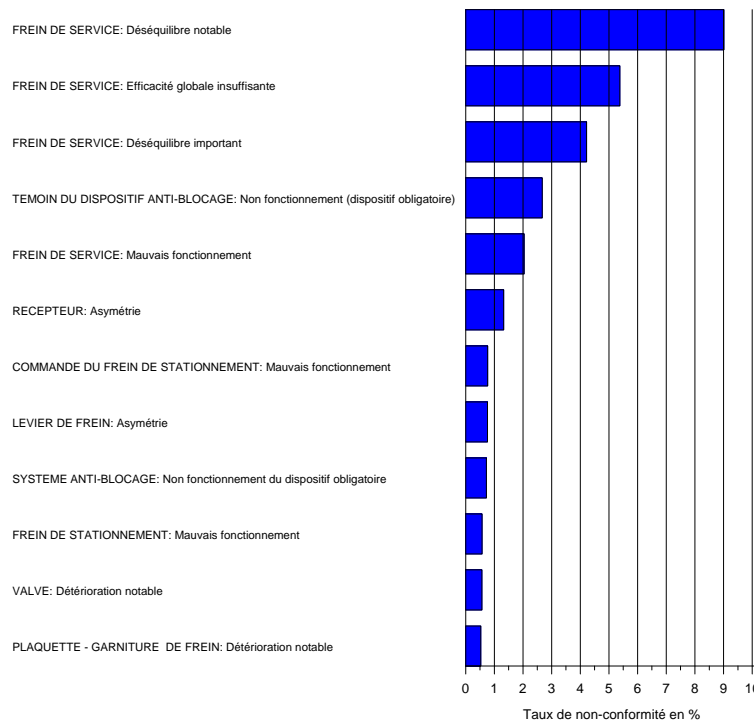
Taux de non-conformité les plus importants des altérations soumises à contre-visites de la fonction freinage dans la catégorie N2.



Taux de non-conformité les plus importants des altérations soumises à contre-visites de la fonction freinage dans la catégorie N3.



Taux de non-conformité les plus importants des altérations soumises à contre-visites de la fonction freinage dans la catégorie O4.



B - Taux de non-conformité de la fonction pollution par genre de véhicules

	CAM			TCP			TRR		
	Nb de VTP présentant l'altération	Nb de VTP total	Taux de non conformité	Nb de VTP présentant l'altération	Nb de VTP total	Taux de non conformité	Nb de VTP présentant l'altération	Nb de VTP total	Taux de non conformité
OPACITE DES FUMÉES D'ÉCHAPPEMENT : Opacité excessive	1 032	320 343	0,32	465	161 334	0,29	231	194 803	0,12
OPACITE DES FUMÉES D'ÉCHAPPEMENT : Fumée excessive	327	320 343	0,10	114	161 334	0,07	72	194 803	0,04
OPACITE DES FUMÉES D'ÉCHAPPEMENT : Contrôle impossible imputable à un dysfonctionnement du véh,	267	320 343	0,08	78	161 334	0,05	99	194 803	0,05
OPACITE DES FUMÉES D'ÉCHAPPEMENT : Sortie d'échappement détériorée	333	320 343	0,10	105	161 334	0,07	123	194 803	0,06
OPACITE DES FUMÉES D'ÉCHAPPEMENT : Fuite notable	2 223	320 343	0,69	531	161 334	0,33	933	194 803	0,48

CAM : Camions

TCP : Véhicules de transport en commun de personnes

TRR : Tracteurs routiers

4 CARACTÉRISTIQUES 2009 DE L'ACTIVITÉ PAR RÉGION

	nb de VTP	nb de CV	Nb d'installations au 31/12	Nb moyen de contrôles par installation *	Tx de CV R	Tx de CV S	Tx de CV global 2009	Tx de CV global 2008
ALSACE	28 563	2 928	10	3 518	2,64	8,89	11,52	15,56
AQUITAINE	64 243	7 241	23	3 156	3,27	9,86	13,13	14,65
AUVERGNE	30 061	3 348	11	3 037	3,82	9,10	12,93	14,12
BASSE-NORMANDIE	32 048	2 998	20	1 765	2,91	7,44	10,35	10,51
BOURGOGNE	38 144	4 392	18	2 342	3,42	9,53	12,95	13,53
BRETAGNE	70 084	6 382	31	2 622	2,66	7,44	10,11	11,17
CENTRE	49 130	4 636	17	3 283	3,22	7,59	10,81	12,17
CHAMPAGNE	30 511	3 801	13	2 888	3,80	10,68	14,48	15,32
CORSE	5 762	653	4	1 997	4,62	13,57	18,19	18,16
DEPARTEMENT D'OUTREMER	18 994	2 757	9	2 715	3,87	20,43	24,30	23,99
FRANCHE-COMTE	26 513	3 056	13	2 481	3,55	9,77	13,32	14,08
HAUTE-NORMANDIE	36 686	2 717	10	4 583	2,26	6,83	9,09	11,13
ILE DE FRANCE	86 909	11 335	12	8 187	4,00	11,50	15,50	17,03
LANGUEDOC ROUSSILLON	40 745	4 617	14	3 540	3,21	10,36	13,57	14,31
LIMOUSIN	17 300	1 922	9	2 835	3,31	9,47	12,79	14,41
PAYS DE LA LOIRE	71 313	7 224	38	2 110	2,51	8,53	11,05	11,70
LORRAINE	43 781	4 433	20	2 882	3,49	7,97	11,47	12,04
MIDI-PYRENEES	54 985	5 974	23	2 650	3,12	9,46	12,59	13,12
NORD	64 466	5 638	18	4 048	2,50	7,74	10,24	12,00
PICARDIE	35 409	3 206	12	3 221	2,88	7,77	10,65	11,61
POITOU-CHARENTE	38 303	4 048	16	3 159	3,32	8,57	11,89	13,02
PROVENCE COTE D'AZUR	77 336	7 807	23	3 972	3,55	8,77	12,33	13,20
RHONE ALPES	117 371	13 970	49	3 120	3,24	10,29	13,53	14,21
FRANCE	1 078 657	115 083	413	3 104	3,20	9,28	12,48	13,56

* Le nombre moyen de contrôles par installation de contrôle est déterminé en tenant compte des dates d'ouverture et de fermeture de chaque installation.